

# CHARTRE DES JEUNES COMPETITEURS

SAISON 2020/2021



Cette chartre a pour vocation d'établir des engagements réciproques clairs entre le Ski club, chaque compétiteur et sa famille.

L'adhésion aux règles collectives permettra au club et aux compétiteurs de progresser ensemble.

## **1) L'ESPRIT CLUB**

Le Ski Club de l'Alpe d'Huez est une association qui regroupe entre autres de jeunes compétiteurs.

L'échange avec les autres se fait lors des compétitions, des entraînements, mais aussi en dehors du cadre purement sportif.

Un compétiteur du club est porteur d'une image sportive qu'il véhiculera à l'extérieur et dans sa station où il représente l'ensemble du club, d'où la nécessité d'avoir un comportement en tout point irréprochable.

## **2) LES VALEURS DU SPORT : COMPORTEMENT ET ATTITUDE**

Un jeune compétiteur doit respecter des règles, des valeurs de bonne conduite, de respect de l'autre qu'il s'agisse de son concurrent, de ses entraîneurs, des parents, du public, du personnel des pistes, etc.

Il doit donc :

- Respecter tous les membres du club
- Respecter tous les enfants (même en dehors des heures d'entraînements : attention aux réseaux sociaux)
- Respecter les adultes qui l'entourent
- Respecter le matériel mis à disposition par le club ou par les organisateurs de courses
- Respecter son entraîneur : politesse, écoute attentive des consignes, et toujours lui demander l'autorisation de quitter le groupe en cas de besoin (toilettes, etc.)
- Respecter les autres personnes de la station
- Respecter les vacanciers



### 3) APPLICATION D'UN CODE DE CONDUITE

Le club se réserve le droit de sanctionner le compétiteur en cas de comportement anormal, non-respect des règles de sportivité, détérioration d'installation, non implication dans les entraînements ou dans le programme des compétitions, soit par :

- Avertissement et rendez-vous avec les parents
- Exclusion d'entraînements et/ou de courses
- Exclusion partielle ou définitive du club

### 4) INVESTISSEMENT FAMILIAL ET COÛT FINANCIER

- Une participation financière est demandée aux familles.

Chaque compétiteur devra s'acquitter du montant de la licence Compétition, et de la cotisation du Ski Club. (Non remboursable une fois la saison commencée).

- Une participation à la vie du Ski Club est nécessaire.

- participation aux trajets si besoin, aide à la vie du club, communication en cas d'absence, respect des horaires, etc.

- participation à l'organisation d'au moins deux courses qui ont lieu sur la station.

- il est indispensable de laisser intervenir l'entraîneur lors des entraînements et surtout des compétitions et de n'intervenir auprès de son enfant qu'en cas de nécessité.

Fait à ....., le .....

Le jeune sportif

Les parents

Pour le Comité Directeur,

Le Président, Sylvain RABAT



**N'oublions pas que nous sommes TOUS bénévoles. Bon ski et bonne saison à toutes et tous 😊.**

